

**DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE****COMMUNE DE
CHAMPVOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

Date de convocation	23.02.2026
Nombre de Conseillers en exercice	9
Nombre de Conseillers présents	9
Nombre de votants	8

L'An deux mil vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, Mme GILBERT Anne (adjoints), M. ACHDJIAN Azade, M. BARDIOT Antoine, Mme CROSNIER Céline, M. GILLES Nicolas, M. JOHNSON Kwaku, Mme GOULARD Stéphanie

Secrétaire de Séance : M. BARDIOT Antoine

Numéro de la délibération
2026-02

Objet de la Délibération :
Approbation du compte financier unique

Nomenclature Acte : 7.1

.....
Approbation du CFU 2025 (Compte Financier Unique)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu la proposition et l'acceptation de la mise en place du compte financier unique, lors de la séance du conseil municipal du 04 octobre 2024,

Vu que cette approbation a été transmise à notre service de gestion comptable, le 08 octobre 2024

Le Maire précise que le CFU est une fusion entre le compte de gestion et le compte administratif, qui est une synthétisation de l'analyse financière, Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Vu le CFU 2025 du budget principal de la commune de Champvoux et son rapport de présentation,

Le maire soumet à l'assemblée délibérante la présentation du CFU 2025 qui fait ressortir les résultats suivants :

Résultats 2025	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	94 145.36	340 615.41
Recettes	62 181.00	357 914.78
Résultat de l'exercice	-31 964.36	17 299.37
Report exercice 2024 au c/002 et 001	-23 494.58	404 787.69
Résultat de clôture (sans RAR)	-55 458.94 (compte 001)	422 087.06 (compte 002)

Après présentation du CFU 2025, du budget principal de la commune, Monsieur ROUEZ Jean-Louis, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Madame Anne GILBERT invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

9 voix pour
0 voix contre
0 absents

Approuve le compte financier unique de la commune de Champvoux et donne pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Antoine BARDIOT



Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ

